



Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2028 TD. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (FNB) dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse [tdadvisor@td.com](mailto:tdadvisor@td.com), ou visitez le [www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td/fonds/solutions/fnb/](http://www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td/fonds/solutions/fnb/).

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

**Bref aperçu**

<b>Date de création du FNB</b>	7 janvier 2025	<b>Gestionnaire du fonds</b>	Gestion de Placements TD Inc.
<b>Valeur totale au 31 août 2025</b>	28 561 607 \$	<b>Gestionnaire de portefeuille</b>	Gestion de Placements TD Inc.
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b>	0,22 %	<b>Distributions</b>	Vers la fin de chaque mois

**Renseignements sur la négociation** (période de 12 mois close le 31 août 2025)

<b>Symbole</b>	TBCH	<b>Volume quotidien moyen</b>	S.O.*
<b>Bourse</b>	Bourse de Toronto	<b>Nombre de jours de négociation</b>	S.O.*
<b>Devise</b>	\$ CA		

**Renseignements sur les prix** (période de 12 mois close le 31 août 2025)

<b>Cours du marché</b>	S.O.*	<b>Écart acheteur-vendeur moyen</b>	S.O.*
<b>Valeur liquidative</b>	S.O.*		

S.O.\* - Ces renseignements ne sont pas disponibles car le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

**Dans quoi le FNB investit-il?**

Le FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2028 TD vise à fournir un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens échéant chacune en 2028, soit l'année prévue de dissolution. Il est prévu que le FNB cessera d'être négocié et sera radié le ou vers le 30 novembre 2028, la dissolution survenant peu de temps après.

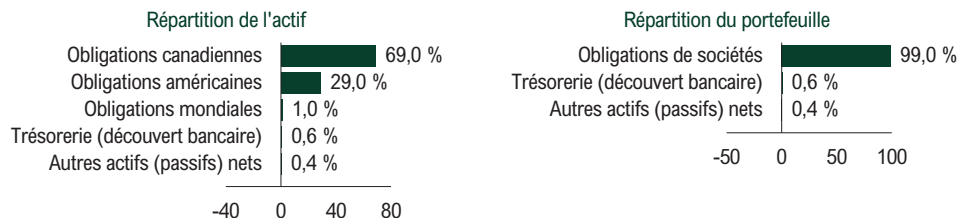
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 août 2025. Ceux-ci changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements** (31 août 2025)

1.	La Banque Toronto-Dominion 1,896 % 11 septembre 2028	6,5 %
2.	Banque Royale du Canada taux var., remb. ant., 1,670 % 28 janvier 2033	6,5 %
3.	Athene Global Funding 2,470 % 9 juin 2028	6,2 %
4.	Bell Canada remb. ant., 2,200 % 29 mai 2028	6,1 %
5.	Metropolitan Life Global Funding I 1,950 % 20 mars 2028	6,1 %
6.	The Goldman Sachs Group Inc. taux var., remb. ant., 2,013 % 28 février 2029	6,1 %
7.	New York Life Global Funding 2,000 % 17 avril 2028	6,0 %
8.	Autorité aéroportuaire du Grand Toronto remb. ant., série 20-1, 1,540 % 3 mai 2028	5,9 %
9.	Fortis Inc. remb. ant., 2,180 % 15 mai 2028	5,8 %
10.	Financière Sun Life inc. taux var., remb. ant., 2,800 % 21 novembre 2033	5,3 %

**Pourcentage total des dix principaux placements** 60,5 %

**Nombre total de placements** 26

**Répartition des placements** (31 août 2025)

### Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité du FNB est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

<b>Faible</b>	<b>Faible à moyen</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen à élevé</b>	<b>Élevé</b>
---------------	-----------------------	--------------	----------------------	--------------

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez les rubriques « Méthode de classification du risque de placement » et « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

### Aucune garantie

Ce FNB n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement du FNB, qui est calculé au moyen de la valeur liquidative (VL) du FNB.

#### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement du FNB au cours des dernières années civiles. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles, car le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

#### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement du FNB sur trois mois. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles, car le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

#### Rendement moyen

Cette section indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans ce FNB. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles, car le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

### Négociation de FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

#### Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

#### Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements dans un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : **le cours acheteur** et **le cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des parts de FNB. L'écart entre les deux est appelé l'« **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

#### Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

#### Ordres

Il existe deux principales options pour effectuer des transactions : les ordres au marché et les ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des parts.

#### Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de bourse. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une transaction à un autre moment du jour de bourse.

**FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2028 TD****À qui le FNB est-il destiné?**

Le FNB peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement de court à moyen terme;
- cherchent à investir pendant une période qui cadre avec la date d'échéance cible du FNB en 2028;
- recherchent une source de revenu régulier;
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- veulent une exposition aux obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure assorties d'une date d'échéance cible;
- peuvent tolérer de faibles variations de la valeur de leur placement.

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le FNB et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du FNB dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

**Combien cela coûte-t-il?**

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1 Frais de courtage**

Il se pourrait que vous ayez des commissions à payer chaque fois que vous achetez et vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimal.

**2 Frais du FNB**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 30 juin 2025, les frais du FNB s'élevaient à 0,22 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 2,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

**Taux annuel (en % de la valeur du FNB)****Ratio des frais de gestion (RFG)**

Il s'agit du total des frais de gestion et d'exploitation, des coûts ou des honoraires engagés par le FNB qui ne sont pas payés par le gestionnaire. GPTD a renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.

0,22 %

**Ratio des frais d'opérations (RFO)**

Il s'agit des frais d'opérations du FNB.

0,00 %

**Frais du FNB****0,22 %****Commission de suivi**

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne comporte aucune commission de suivi.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements supplémentaires**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion de Placements TD Inc.

**1-800-588-8054**

C.P. 100

**tdadvisor@td.com**

66, rue Wellington Ouest

**www.td.com/ca/fr/**

TD Bank Tower

**gestion-de-placements-td/fonds/  
solutions/fnb/**

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1G8